

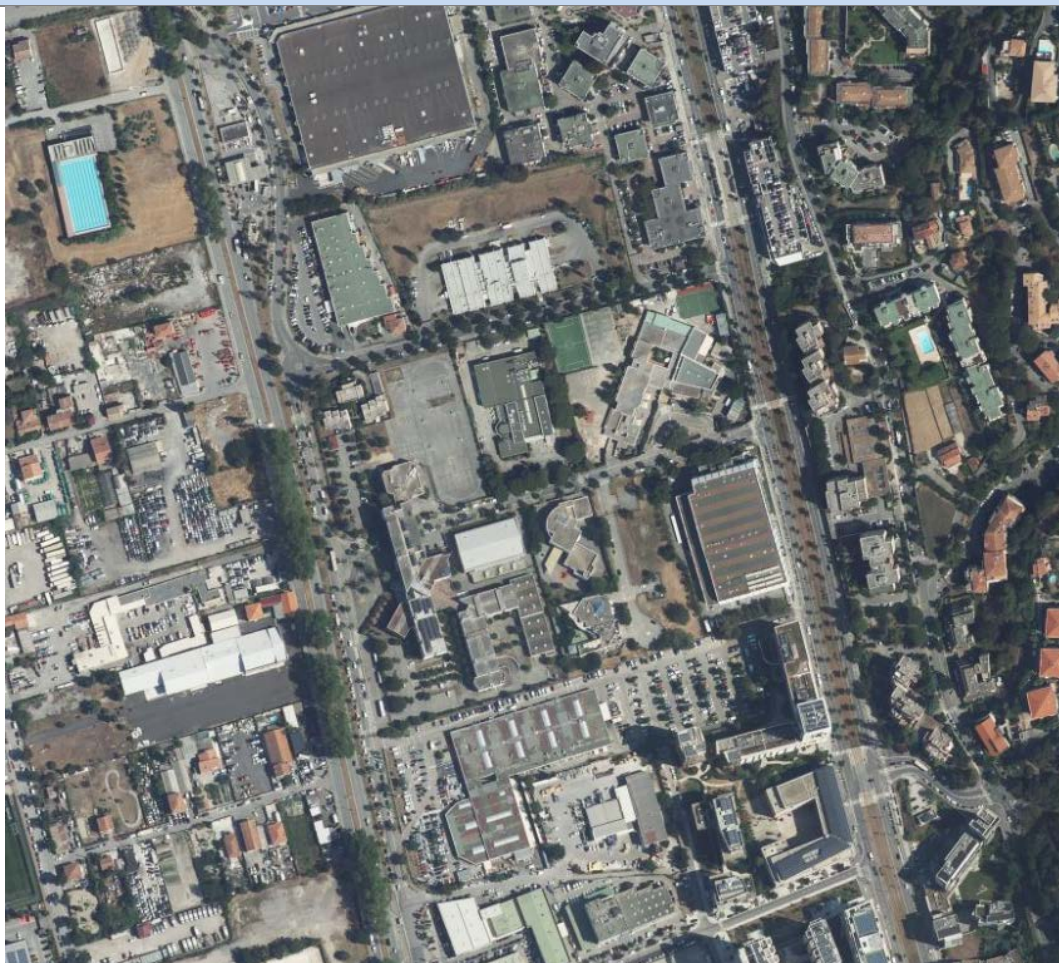


VIRBAC
LID 2065 M 1ère AVENUE 06510 CARROS

MAÎTRE D'OUVRAGE

Construction d'un bâtiment de bureaux et d'un parking silo pour la société VIRBAC Commune de Nice

Annexe 14 : Avis des services de la DDTM



TPF ingénierie
Dpt Environnement et Territoires
T. 04.93.27.66.52

INGENIERIE

Objet: TR: [INTERNET] Projet de Pompage phase chantier - Avenue Pontremoli/Rue Debussy à Nice
Date: jeudi 9 janvier 2025 à 10:45:02 heure normale d'Europe centrale
De: Grégoire Dumot - Eau et Perspectives
À: Thomas BOXBERGER, Fabrice VALADE, florence.cheneval@virbac.com, Xavier Reglier, e.grelin@abc-architectes.com, Leslie MORENO, Sandrine Barralis, Leo CLENET
Cc: jp.cabane@abc-architectes.com, anne-laure.lemestre@apave.com, nadim.haidar@apave.com, TOUPILLIER, Antonin, BENAMRANE, Malik, laurent.faiget@exact-acoustique.com, yvan.barriol@exact-acoustique.com, Cunxiao ZHANG (Citec), Nicolas Berger - Eau et Perspectives, Nicolas BERTHOLOM - Eau et Perspectives, marc.guilbert@bet-eds.fr, Nicolas CORROTTE, avilla@cs-ingenierie.com, shansen@cthingenierie.com, bet@ecci-cuisine.fr, pierre.gonzales@cad-surete.fr, c.coutelou@elan-france.com
Pièces jointes: ceokkghfppdfebp.d.gif, npejdimglamjnage.gif, image001.png, image002.png, image003.png

Bonjour,

Nous avons eu une réponse de la part de l'instructrice de la DDTM en charge des dossiers pompage, que vous trouverez ci-dessous.

En résumé ses demandes portent sur :

Un maximum de 15 m³/h pour l'ensemble du projet → débit très faible dans le contexte de la nappe du Var, il faudra donc avoir un cloisonnement périphérique et par le fond (injections) efficace.

Confirmation qu'un seul Dossier Loi sur l'Eau est nécessaire

Côté qualité des eaux, comme nous le pensions un suivi des chlorures et de la conductivité + demandes du CLE VAR.

Pas de demandes DDTM liées aux champs captants, elle nous renvoie cependant vers l'ARS.

Il va donc falloir que nous contactions l'ARS pour les questionner sur d'éventuelles demandes liées à la proximité avec les captages AEP car la DDTM sera en attente dans le dossier de leur réponse et éventuelles demandes.

Il y a-t-il déjà eu des échanges avec l'ARS ? Ou un contact déjà existant ou à privilégier ?

Bien cordialement.



Grégoire DUMOT / Chargé d'études

Standard : 04 92 28 20 32
Mobile : 06 17 36 69 36
540 chemin de la Plaine – 06250 MOUGINS
www.abo-group.eu/fr



Afin de contribuer au respect de l'environnement, n'imprimez ce message que si nécessaire.



Le présent message et les documents qui l'accompagnent comportent des informations confidentielles, susceptibles d'être soumises à protection juridique. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné ou une autre personne dûment autorisée par celui-ci, vous ne devez en aucun cas copier, transmettre ou utiliser sous quelque forme que ce soit son contenu. Si vous avez reçu par erreur ces documents, nous vous remercions de nous en informer immédiatement par retour de mail ou par téléphone et d'effacer ledit message. Merci

This electronic message and the files transmitted with it contain confidential information, which may be subject to legal privilege, intended for the named recipient. If you are neither the named recipient nor someone so authorized by that person, you must not copy, distribute or use the contents of this message. If you have received this message by mistake, please notify us immediately, by mail or telephone, and delete this message. Thanks

De : VENTURI Nathalie - DDTM 06/SEAFEN/PE [mailto:nathalie.venturi@alpes-maritimes.gouv.fr]

Envoyé : lundi 6 janvier 2025 16:04

À : Grégoire Dumot - Eau et Perspectives <dumot@eauetperspectives.fr>

Cc : MASSOT Audrey (Cheffe de pôle) - DDTM 06/SEAFEN/PE <audrey.massot@alpes-maritimes.gouv.fr>

Objet : Re: [INTERNET] Projet de Pompage phase chantier - Avenue Pontremoli/Rue Debussy à Nice

Bonjour Monsieur Dumot,

Je vous souhaite une très bonne année 2025 pour vous ainsi que tous ceux qui vous sont chers.

Mes réponses à vos questions sont dans votre mail (en rouge).

A votre disposition pour tout complément d'information.

Bien cordialement.

Nathalie VENTURI

Inspectrice de l'environnement / Police de l'eau continentale
Service eau, agriculture, forêt et espaces naturels (SEAFEN)/ Pôle eau
Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM06)

Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes (CADAM) 147 bld du Mercantour 06286 NICE cedex 3

Tel : 04 93 72 73 21

www.alpes-maritimes.gouv.fr

www.ecologie.gouv.fr



**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Alpes-Maritimes (DDTM06)

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le 20/12/2024 à 15:52, > dumot (par Internet) a écrit :

Bonjour Madame VENTURI,

Je vous contacte pour un projet un peu particulier sur lequel nous serons amenés à travailler très prochainement. Le projet porte sur la création d'un bâtiment comportant un R-1 et d'un parking silo comportant également un R-1, sur deux parcelles proches mais non mitoyennes cadastrées en section OK, numéro 130, 136 et 145, Avenue Pontremoli/Rue Debussy dans le nouveau quartier de Méridia à Nice.

Les terrains sont situés à plus de 200 m des berges du Var et sont donc réglementairement en dehors de sa nappe d'accompagnement, comme défini dans le SAGE. Les premières investigations géologiques montrent néanmoins que nous sommes au droit des alluvions du Var (dans la plaine alluviale) et que les perméabilités sont élevées.

Le terrain du projet jouxte les périmètres de protection rapprochée de puits de captage d'eau potable « des Sagnes » dans la Plaine du Var, sans y être intégrés. La distance séparant le projet des puits est de près de 465 m. Le gestionnaire des captages est la Métropole N.C.A. que nous allons questionner sur leurs demandes vis-à-vis de cette proximité.

Le projet est encore dans les premières phase de conception et nous aurions quelques questions/confirmation afin de le faire évoluer sur les bonnes bases.

- En cas de pompage de nappe, on relèverait de la rubrique 1.1.2.0 et non de la rubrique 1.2.1.0. car nous sommes à plus de 200 m des berges du Var et donc en dehors de la nappe d'accompagnement réglementaire. **C'est exact.**
- A notre sens, le projet relèverait d'un dossier unique traitant des deux pompages car c'est un même pétitionnaire et un même projet. Pourriez-vous nous confirmer ce point ? **Oui, surtout si les pompages sont effectués en même temps.**
- En terme de qualité des eaux, en plus des éléments du tableau de la rubrique 2.2.3.0. et des demandes MNCA, nous pensions intégrer un suivi des chlorures et la conductivité pour le biseau salé. Pensez-vous que nous devons intégrer aussi les demandes du CLE Var que vous nous aviez fait parvenir pour el dossier de la rue Jules Bessi ? **Oui.**
- Votre service aurait-il des demandes liées à la proximité des champs captant ? **Non, pour cela vous devez vous adresser à l'ARS.**
- Compte tenu du secteur et du contexte il y aurait -t- il à votre sens un débit maximal à ne pas dépasser ?

Même si le projet n'est pas encore assez avancé pour que l'on ait une idée précise des modalités de cloisonnement qui seront mises en place, il apparaît que l'on aura besoin d'une cloison étanche et d'injections de fond si les fouilles interceptent la nappe. L'objectif est de rester en régime déclaratif. **Compte-tenu des différentes sollicitations de la nappe du Var à cette endroit, il paraît important de ne pas dépasser les 15m3/h pour l'ensemble du projet.**

Je pense que nous aurons l'occasion de rediscuter de ce projet début janvier . Je serais en congé à côté de ce soir et jusqu'au 5 janvier.

Je vous joint un plan de situation géographique et un plan de situation par rapport aux périmètres de protection.

N'hésitez pas à me demander des éléments ou informations supplémentaires, je me ferais un plaisir de vous les faire parvenir à mon retour de congé.

Bien cordialement.



Grégoire DUMOT / Chargé d'études

Standard : 04 92 28 20 32
Mobile : 06 17 36 69 36
540 chemin de la Plaine – 06250 MOUGINS
www.abo-group.eu/fr



Afin de contribuer au respect de l'environnement, n'imprimez ce message que si nécessaire.



Le présent message et les documents qui l'accompagnent comportent des informations confidentielles, susceptibles d'être soumises à protection juridique. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné ou une autre personne dûment autorisée par celui-ci, vous ne devez en aucun cas copier, transmettre ou utiliser sous quelque forme que ce soit son contenu. Si vous avez reçu par erreur ces documents, nous vous remercions de nous en informer immédiatement par retour de mail ou par téléphone et d'effacer ledit message. Merci
This electronic message and the files transmitted with it contain confidential information, which may be subject to legal privilege, intended for the named recipient. If you are neither the named recipient nor someone so authorized by that person, you must not copy, distribute or use the contents of this message. If you have received this message by mistake, please notify us immediately, by mail or telephone, and delete this message. Thanks